

POURQUOI CETTE FORMATION ?

Vendre de l'assurance automobile nécessite d'acquérir des compétences techniques. La formation traite de différents thèmes comme l'assurance obligatoire de responsabilité civile, les garanties du contrat d'assurance et les sinistres.

PUBLIC

La formation s'adresse aux courtiers, agents généraux, professionnels de l'assurance (salariés ou indépendants)

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode d'apprentissage : Alternance entre théorie et exercices pratiques

Préparation pédagogique :

1 intervenant Formateur animera différentes activités d'apprentissage en individuel sélectionnées et planifiées pour faciliter l'atteinte des objectifs visés

VALIDATION

Attestation de formation : Attestation de formation délivrée par CLAIRE FORMATION aux stagiaires ayant participé à la formation. L'atteinte des objectifs sera validé à partir d'un résultat de 14/20 au questionnaire d'évaluation.

TAUX DE SATISFACTION 82.5/100 (2021)

CLAIRE FORMATION

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84691807469 auprès du Préfet de la Région Auvergne - Rhône - Alpes . Claire Formation - 30 rue de la Baisse 69100 VILLEURBANNE - RCS 893 074 914 LYON - tel : 06 31 78 62 24. EURL au capital de 5000€ - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail)



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS – APTITUDES – COMPÉTENCES

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Découvrir les fondamentaux de l'assurance.
- Connaître le minimum obligatoire, les garanties et exclusions, les critères de tarification.
- Découvrir les procédures de sinistre

MODALITÉS ET TARIFS- DUREE

- Durée 7 h 30
- Intra-entreprise en présentiel
- Tarifs : 1400€ TTC ou 400 € en classe virtuelle. (Opération non soumise à TVA : Article 293 B du CGI)



entreprise.claire.formation@gmail.com

En cas de situation de handicap, une étude sera effectuée pour proposer une formation adaptée.

Une salle de formation répondant aux normes accueil du public sera mise à disposition

Référente handicap : référente handicap : Cécile LENOAN

CAP & PRO Alpes 06-58-70-72-05

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

ASSURANCE AUTOMOBILE

- Les fondamentaux de l'assurance
- La responsabilité civile
- Les garanties du contrat d'assurance automobile et options
- Les critères de tarification
- Le sinistre : définition, procédure et différentes conventions

MODALITES D'ÉVALUATION

Avant la formation

Réponses au questionnaire de positionnement en amont

Pendant la formation

- Réalisation des activités pédagogiques proposées dans le cadre de la formation
- Réponses au questionnaire d'évaluation

Après la formation :

- Réponses au questionnaire à froid 1 à 6 mois après formation

Accompagnement post-formation lié aux objectifs opérationnels définis :

Communication par mail entre le stagiaire et CLAIRE FORMATION pour soutenir le développement de l'appropriation du sujet par les stagiaires.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

A compter de la signature de la convention, une durée estimée d'un mois est nécessaire entre la demande initiale et l'initiation de celle-ci.